

Parlement et malgré tous les impôts qu'il prélève, personne ne réussirait à faire adopter une mesure qui fût assez efficace pour sauver la ville de Toronto. Je désire parler d'une question qui intéresse uniquement ma circonscription. Mon seul espoir d'obtenir de l'aide est par l'intermédiaire du ministre. A titre de simple député, il n'y a rien que je puisse faire car la question intéresse le Pacifique-Canadien. Je doute qu'un membre du Gouvernement puisse forcer le Pacifique-Canadien à faire quoi que ce soit. Chose certaine, un simple député est impuissant en la matière. Il y a quelque cinquante ans, dans la vallée du Fraser, le Pacifique-Canadien construisait une voie ferrée en vue de relier sa ligne au Pacifique-Nord, à Sumas (Washington). Ayant construit la voie au-dessus de la ligne des hautes eaux, il réclamait et obtenait du Gouvernement d'être exonéré, pour cette raison, de l'impôt relatif aux digues. A cette époque, les cultivateurs de la région construisaient une digue le long du Fraser, au-dessus de la ligne des hautes eaux. Dans l'espace de quelques années, le Pacifique-Canadien avait abaissé la voie à 8 pieds au-dessous de la ligne des hautes eaux, mais il lui reste encore à payer un seul dollar d'impôt. Cette puissante société, qui semble avoir son mot à dire dans l'administration de la chose publique, provinciale et fédérale, n'acquiesce pas un sou d'impôt; elle a réclamé et obtenu une exonération parce qu'elle a construit, à cette époque-là, la voie ferrée au-dessus de la ligne des hautes eaux.

Bien qu'elle ait, je le répète, abaissé par la suite la voie à 8 pieds au-dessous de la ligne des hautes eaux, elle n'acquiesce pas l'impôt. J'ignorais tout de la question des ponts payants, mais j'en sais quelque chose après la discussion de ce soir. Cette société a construit un pont que nous ne pouvons évaluer, pour fins d'imposition, qu'à \$100,000. Ce pont, dont les frais de construction se sont élevés, il y a quelque 30 ou 40 ans, à moins d'un demi-million de dollars, ne peut-être évalué qu'à \$100,000 pour fins d'imposition municipale, bien que la société reçoive du seul gouvernement provincial un revenu mensuel de plus de \$600. Elle obtient également un revenu des sociétés du téléphone et du télégraphe. Je sais qu'il n'est pas loisible à un simple député de remédier à cet état de choses. Je doute que le ministre puisse le faire, mais j'affirme qu'il a le devoir de tenter quelque chose en ce sens.

J'ai lu l'histoire de la puissante compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien. Rien n'est plus amusant que ce volume qu'on peut obtenir à la bibliothèque. Quiconque veut un ouvrage qu'il ne voudrait pas lire

[M. Cruickshank.]

en présence de sa femme, n'a qu'à se procurer la biographie des promoteurs du chemin de fer Pacifique-Canadien. Elle l'emporte sur tout ouvrage à cacher sous le matelas, on peut en être sûr. Ces gens peuvent faire avaler n'importe quoi, et s'exempter d'acquiesce des taxes municipales. L'embranchement en question est celui qui rapporte les meilleures recettes au Canada, mais depuis dix ans la société n'a pas versé un dollar d'impôt relatif aux digues. Il est temps que le ministre tienne compte de ce fait. Je reconnais qu'il s'agit d'une question d'intérêt local. La seule chance qu'aient les cultivateurs d'exposer les cas d'injustice dont ils sont victimes est de recourir à leur député qui peut à son tour s'adresser au ministre. Je prie ce dernier d'user de son influence afin que les cultivateurs de ma circonscription obtiennent justice.

L'hon. M. CHEVRIER: Je répondrai brièvement à l'honorable député de Fraser-Valley. Je ne suis pas au courant de tous les détails relatifs aux chemins de fer . . .

M. CRUICKSHANK: Vos prédécesseurs le sont.

L'hon. M. CHEVRIER: . . . dont il a parlé. Je suis certain que les données que possède le ministère ne cadrent pas avec la situation qu'il a exposée. Je ne dis pas que les faits ne sont pas tels qu'il les a relatés. Il importe que l'honorable député tienne compte d'un autre point. Le chemin de fer Pacifique-Canadien est une société privée qui, contrairement au National-Canadien, ne relève pas du gouvernement fédéral. Ni le ministre des Transports ni le Gouvernement n'exercent une autorité directe sur le Pacifique-Canadien. Cependant je me ferai un devoir de porter à l'attention de la société la plainte qu'a formulée l'honorable député. A la réception de sa réponse, je lui en ferai part, mais j'imagine qu'elle ne me parviendra qu'après la prorogation.

M. CRUICKSHANK: Merci. Je tiens à apporter une rectification à ce que vient de dire le ministre. Je reconnais qu'il s'agit d'une société particulière mais je soutiens que la Commission des transports, qui est responsable envers le Gouvernement et le Parlement, accorde tous les avantages possibles au Pacifique-Canadien. Par conséquent, le ministre et le Parlement devraient avoir leur mot à dire.

M. WINTERS: Je n'ai que de brèves remarques à formuler avant l'adoption du crédit. Comme entrée en matière, je ne saurais mieux faire que de féliciter le ministre de l'efficacité avec laquelle son ministère a servi l'an dernier la population de la circonscription